

OBJET: RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES

RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Siège social: Orsay

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 60 Présents et représentés : 64 Votants : 64

Le mercredi 10 juin 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 04 juin 2020, s'est réuni à 18h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Babacar	FALL	Commune des Ulis
Madame	Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Monsieur	Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur	Xavier	BERNARD	Commune de Longjumeau
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Madame	Michèle	FRERET	Commune de Massy



Madame Hella KRIBI-ROMDHANE Commune de Massy Madame Bouchra LAQUES Commune de Massy Monsieur Mustapha MARROUCHI Commune de Massy Madame Hawa NIANG Commune de Massy Monsieur Pierre OLLIER Commune de Massy Madame Elisabeth **PHLIPPOTEAU** Commune de Massy Monsieur Franck **ROUGEAU** Commune de Massy Monsieur Nicolas SAMSOEN Commune de Massy Monsieur Hakim SOLTANI Commune de Massy Madame Isabelle **KLJAJIC** Commune de Montlhéry Monsieur Paul **RAYMOND** Commune de Nozay Madame Martine **CHARVIN** Commune d'Orsay Madame Elisabeth **DELAMOYE** Commune d'Orsay Monsieur Philippe **ESCANDE** Commune d'Orsay Monsieur David ROS Commune d'Orsay Monsieur Laurent CARO Commune de Palaiseau Monsieur Gilles Commune de Palaiseau CORDIER Monsieur Pierre Commune de Palaiseau COSTI Monsieur Grégoire Commune de Palaiseau de LASTEYRIE Madame Véronique Commune de Palaiseau LEDOUX Madame Shirley Commune de Palaiseau **LEGRAND** Madame Delphine PERSON Commune de Palaiseau Monsieur Mokhtar **SADJI** Commune de Palaiseau Madame Catherine Commune de Palaiseau VITTECOQ Monsieur Michel Commune de Saclay SENOT Monsieur Pierre-Alexandre **MOURET** Commune de Saint-Aubin Monsieur Stéphane **BAZILE** Commune de Saulx-les-Chartreux Monsieur Bernard Commune de Vauhallan GLEIZE Vincent Monsieur HULIN Commune de Verrières-le-Buisson Monsieur Gérard **DOSSMANN** Commune de Verrières-le-Buisson Monsieur François Guy TRÉBULLE Commune de Verrières-le-Buisson Monsieur Dominique **FONTENAILLE** Commune de Villebon-sur-Yvette Madame Nathalie Commune de Villebon-sur-Yvette **PLUMAIL** Monsieur Igor TRICKOVSKI Commune de Villejust Monsieur Guillaume **VALOIS** Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER donne pouvoir à Madame Irène BESOMBES Monsieur Olivier THOMAS donne pouvoir à Madame Catherine DELAITRE



Monsieur Roger DEL NEGRO donne pouvoir à Madame Hella KRIBI-ROMDHANE

Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

DELEGUES ABSENTS

Madame	Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Madame	Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame	Martine	THIERRY	Commune de Wissous
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Mustapha MARROUCHI



Objet: RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU les articles L.2336-3 et L.2336-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instituant un état d'urgence sanitaire ;

VU la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales :

CONSIDÉRANT la possibilité pour les collectivités de délibérer dans un délai de deux mois à compter de la transmission de la répartition par la DRCL pour adopter une répartition « dérogatoire libre » ;

CONSIDERANT que la répartition 2020 du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) n'a pas été notifiée à ce jour ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

- 1. ACTE les principes de la répartition « dérogatoire libre » pour l'exercice 2020 de la manière suivante :
- a. Prise en charge de 40% des montants dus par les communes de l'ex-CAEE,
- Prise en charge de 40% des surcoûts engendrés par la fusion de 2016 pour les communes de l'ex-CAPS,
 soit :



	Montants pris en charge par la CPS	
BURES-SUR-YVETTE	21 312,40	
GIF-SUR-YVETTE	53 412,00	
GOMETZ-LE-CHATEL	4 490,80	
IGNY	23 182,00	
ORSAY	41 357,60	
PALAISEAU	76 948,80	
SACLAY	3 833,20	
SAINT-AUBIN		
VAUHALLAN	4 508,40	
VILLIERS-LE-BACLE	3 602,40	
ÜLIS	73 058,80	

- c. Application de la répartition de droit commun pour les communes de l'ex-CAHB.
- PRECISE que dès la transmission de la répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL), il sera procédé à la répartition dérogatoire libre par décision du Président, conformément aux principes édictés ci-dessus.

Fait et délibéré le mercredi 10 juin 2020 Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT





ADOPTEE par (64 VOIX)

64 POUR:

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Monsieur Dominique LACAMBRE, Madame Rafika REZGUI, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Madame Catherine LANSIART, Madame Florence NOIROT, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Babacar FALL, Madame Michèle DESCAMPS, Monsieur Paul LORIDANT, Madame Françoise MARHUENDA, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER, Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Paul RAYMOND, Madame Martine CHARVIN, Madame Elisabeth DELAMOYE, Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND, Madame Delphine PERSON, Monsieur Mokhtar SADJI, Madame Catherine VITTECOQ, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Gérard DOSSMANN, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Madame Nathalie PLUMAIL, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS

0 CONTRE: 0 ABST.:

ID Télétransmission: 091-200056232091-200056232-20200610-lmc131281-DE-1-1

Date AR Préfecture :

17/06/20

- Affichée / Publiée le 17 juin Solo

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.